

12P06

Blanc-Sablon

Légende

Carte des titres miniers

Statut:

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
- D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
- B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
- P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

Statut:

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de site d'extraction:

- O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Substance extraite:

- A- Argile, B- Bauxite, C- Calcaire, E- Minerai de cuivre, G- Gravier, H- Hydrocarbures, I- Ferromanganésif, J- Terre jaune, K- Minerai de fer, L- Minerai de nickel, M- Minerai de zinc, O- Or, P- Pierre ponceuse, R- Récupération minérale, S- Sable, T- Tourbe, U- Autre, V- Calcaire, W- Ferromanganésif, X- Minerai de fer, Y- Minerai de nickel, Z- Minerai de zinc

Statut de site d'extraction:

- O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au régime minier, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périétre urbanisée
- Territoire soustrait au régime minier et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte minière

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Piigonan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Bersiamite, Essipt, Mashewish, Nutsashuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998: 24°32' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 0,7"

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 21

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 21

Échelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

12P02	12P01
12P03	12P04
12P05	12P06
12P07	12P08

